

NATIONS UNIES

UN LIBRARY

APR 28 1978

UN/SA COLLECTION



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

2008^e

SÉANCE : 25 MAI 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2008)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal en Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale, contenue dans la lettre en date du 22 décembre 1976 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies :	
Note du Secrétaire général (S/12307)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2008^e SEANCE

Tenue à New York le mercredi 25 mai 1977, à 10 h 30.

Président : M. Thomas S. BOYA (Bénin).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2008)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal en Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale, contenue dans la lettre en date du 22 décembre 1976 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies :
Note du Secrétaire général (S/12307).

La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal en Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale, contenue dans la lettre en date du 22 décembre 1976 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies :

Note du Secrétaire général (S/12307)

1. Le **PRESIDENT** : Conformément aux décisions prises hier matin [2006^e séance], j'invite le représentant du Botswana et celui de la Sierra Leone à participer à la discussion sans droit de vote aux termes de l'Article 31 de la Charte et des dispositions pertinentes du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. A. M. Mogwe (Botswana) prend place à la table du Conseil et M. S. R. Nicol (Sierra Leone) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

2. M. BYATT (Royaume-Uni) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord,

au nom de la délégation du Royaume-Uni, vous présenter nos vœux à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous assurer que nous serons heureux de coopérer avec vous pendant ces derniers jours si chargés de votre mandat.

3. Je voudrais également exprimer nos remerciements et notre appréciation à l'ambassadeur Consalvi pour l'habileté et la patience, le tact et la constante bonne humeur avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

4. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour exprimer à l'ambassadeur Chen Chu la bienvenue à l'occasion de son retour à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité, cette fois en tant que représentant permanent de son grand pays.

5. Nous avons entendu hier [*ibid.*] avec un grand intérêt et beaucoup de respect la déclaration faite par le Ministre des affaires extérieures du Botswana, M. Mogwe, dont la présence ici témoigne de la gravité du problème dont nous discutons. Il a confirmé l'exactitude et le sérieux du rapport préparé par la mission du Secrétaire général au Botswana et distribué sous la cote S/12307. M. Farah et son équipe doivent être félicités pour leur travail. M. Mogwe nous a mis au courant des derniers événements et a attiré notre attention sur le fait que les réfugiés de Rhodésie du Sud continuent à arriver au Botswana en nombre toujours croissant. Nous reconnaissons la gravité et l'urgence de cette situation. Le Botswana a une tradition d'hospitalité, mais il n'a tout simplement pas les moyens de résoudre un problème de réfugiés de cette importance. Nous pensons que le rapport de la mission de visite est extrêmement utile pour déterminer les moyens par lesquels la communauté internationale pourra aider le Botswana à résoudre ses problèmes en même temps qu'à renforcer son économie.

6. Dans la déclaration qu'il a faite le 14 janvier au Conseil [1985^e séance], l'ambassadeur Murray a clairement indiqué que le Royaume-Uni fournissait traditionnellement une aide importante au Botswana. Nous continuerons d'assurer cette aide. A ce propos, j'attire l'attention du Conseil sur la déclaration faite le 21 avril selon laquelle le Royaume-Uni offrait au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés la somme de 200 000 livres sterling en vue de fournir une aide aux réfugiés rhodésiens, notamment aux enfants, qui se trouvent aujourd'hui dans les pays voisins de la Rhodésie du Sud et en particulier au Botswana. Cette contribution vient s'ajouter aux contributions ordinaires consenties par le Royaume-Uni au budget du Haut Commissaire. Mon gouvernement entend étudier le rapport de la mission du Secrétaire général au Botswana avant de faire connaître les mesures qu'il pourra prendre.

7. M. Mogwe a également parlé des incursions récentes au Botswana commises par les forces militaires du régime illégal de Rhodésie du Sud, et notamment de l'attaque grave du 16 mai. Le Gouvernement du Royaume-Uni a été péniblement surpris en apprenant cette attaque dirigée contre le territoire du Botswana. Nous déplorons les attaques de ce genre et nous avons fait savoir à M. Smith que nous condamnons cette action du régime illégal. Dans la déclaration récente qu'il a faite à la Conférence de Maputo, M. Rowlands, ministre d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a clairement indiqué que le Royaume-Uni estime qu'il faut trouver des moyens pour résoudre le problème rhodésien par la négociation. Nous avons pris dans ce but une initiative en vue de réaliser l'indépendance sur la base du gouvernement de la majorité à la fin de 1978. Des incidents tels que ceux qui se sont produits récemment sur la frontière du Botswana ne peuvent que rendre plus difficile le processus devant conduire à la réalisation d'un règlement négocié.

8. La délégation du Royaume-Uni approuve le rapport et fait sien l'appel lancé par le Secrétaire général. Nous serons donc prêts à nous associer aux autres membres du Conseil pour adopter par consensus le projet de résolution distribué sous la cote S/12334.

9. M. VON WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter les félicitations sincères de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes heureux de pouvoir travailler à nouveau sous la direction du représentant de l'un des trois membres africains du Conseil. Je suis certain que vous vous acquitterez de vos hautes fonctions avec la même compréhension et la même sagacité dont vous avez fait montre pendant le débat sur la question de l'Afrique du Sud lorsque nous recherchions ensemble des méthodes nouvelles et constructives – recherche qui, nous l'espérons, se poursuivra et mènera enfin au succès.

10. Mes félicitations s'adressent également au Président sortant du Conseil, l'ambassadeur Consalvi, pour la façon efficace et heureuse dont il a présidé les délibérations du Conseil le mois dernier.

11. Je voudrais aussi m'associer aux félicitations qui ont été présentées à l'ambassadeur Chen Chu, le nouveau représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous apprécions la possibilité de travailler en étroite collaboration avec un homme possédant des connaissances et une expérience aussi étendues dans le domaine de la politique internationale. Les relations entre nos pays se développent favorablement et je suis fier d'avoir pu aider à l'établissement de relations diplomatiques entre Pékin et Bonn, ce qui m'a donné l'occasion de me rendre dans le grand pays de M. Chen Chu.

12. Ma délégation a suivi avec beaucoup d'attention la déclaration du Ministre des affaires extérieures du Botswana [*2006^e séance*], qui nous a décrit de façon frappante la situation précaire de son pays. J'ai eu l'occasion, au cours du débat tenu par le Conseil au mois de janvier [*1985^e séance*] sur la même question, de faire connaître la position de ma délégation. A cette occasion, j'ai dit combien était

profonde la sympathie qu'éprouvent le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et son peuple vis-à-vis du peuple et du Gouvernement du Botswana pour les pertes sévères que leur pays a subies. Au lieu de renouveler la position prise par la République fédérale d'Allemagne contre ceux qui foulent aux pieds l'intégrité de pays souverains voisins et le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, je voudrais parler aujourd'hui de certaines mesures pratiques que nous avons prises pour aider le Botswana à résoudre ses difficultés d'une façon efficace afin qu'il puisse rapidement développer son économie. Nous osons croire qu'un nombre de plus en plus grand d'Etats Membres prendront un engagement similaire.

13. La politique active que nous menons et qui vise à assurer l'indépendance sous le règne d'une majorité démocratique en Namibie et au Zimbabwe et l'élimination de la discrimination raciale en Afrique du Sud est la preuve que nous nous intéressons résolument à l'existence d'un Botswana stable et prospère au coeur même de cette région. Nous voulons non seulement que des pays comme le Botswana puissent se défendre contre toute violation de leur intégrité territoriale mais également que le développement de leur économie témoigne de la manière dont les pays de la région peuvent prospérer en l'absence d'un régime colonialiste ou de l'*apartheid*.

14. Nous avons donc pris l'initiative de lancer des programmes bilatéraux de coopération économique avec le Botswana il y a plusieurs années déjà et, jusqu'en 1976, nous avons financé des projets d'aide au développement s'élevant à plus de 35 millions de marks. Cette année, mon gouvernement s'est engagé à faire une contribution de 23 millions de marks, ce qui représente une augmentation de 200 p. 100 par rapport à notre contribution de 1976. Lorsque des négociations relatives à cet élargissement de notre aide financière et technique ont eu lieu à Gaborone, les deux gouvernements ont souligné la cordialité du climat dans lequel elles s'étaient déroulées et ont dit combien étaient excellentes les relations entre nos deux pays. Ils ont été d'accord pour dire que la coopération s'était déroulée d'une façon heureuse et harmonieuse et qu'elle s'était avérée salutaire pour les deux Etats. Notre nouvel engagement d'assistance financière porte sur 19 millions de marks, qui seront fournis aux conditions suivantes : un prêt sur 50 ans, dont 10 ans de délai de grâce, et avec intérêts s'élevant à moins de 1 p. 100 par an. En outre, 4 millions de marks ont été offerts au titre du maintien de l'assistance technique. Le programme envisagé comprend entre autres la construction d'un camp de réfugiés à Selebi-Pikwe. Pour répondre au Gouvernement du Botswana qui demandait une aide humanitaire urgente en faveur des réfugiés du Zimbabwe, le Gouvernement fédéral a ouvert, le 14 février dernier, un crédit supplémentaire de 100 000 marks.

15. La plupart des projets s'inspirent des plans à long terme du Gouvernement du Botswana, tenant compte des ressources prometteuses du pays et des moyens les plus efficaces pour les mettre au service de l'économie du Botswana. La coopération met donc l'accent en particulier sur l'industrialisation et l'amélioration de l'infrastructure existante.

16. La République fédérale d'Allemagne figure parmi les pays qui contribuent le plus aux programmes d'aide

multilatérale pour le Botswana. Dans ce contexte, je voudrais mentionner notamment l'assistance que nous fournissons, par l'intermédiaire de la Communauté européenne, depuis que le Botswana a adhéré aux accords de Lomé.

17. Nous voyons dans ces activités un apport décisif à la solution des problèmes urgents qui se posent dans toute l'Afrique australe. Allant au-delà de simples déclarations et de gestes solennels, nous avons traduit la conscience que nous avons de la gravité de ces problèmes en mesures pratiques pour aider nos partenaires africains à poursuivre leur marche vers une véritable indépendance. C'est animée de cet esprit politique que notre ministre fédéral pour la coopération économique s'est rendue au Botswana il y a quelques semaines. A son retour à Bonn, elle a déclaré :

“La République fédérale d'Allemagne est prête à apporter sa contribution à la solution de l'ensemble des problèmes qui se posent à l'Afrique australe. Nous nous sommes engagés à cette fin de diverses manières. Cette année, nous allons accroître substantiellement nos crédits d'aide au développement en faveur du Malawi, du Lesotho, du Botswana, de la Zambie et du Souaziland. Nous aidons le Botswana à mettre sur pied des projets très importants dans les efforts qu'il déploie pour arriver à une plus grande autonomie et à une plus grande indépendance économiques. Nous encourageons les investissements privés allemands au Botswana, en Zambie et dans d'autres Etats africains situés à la périphérie du conflit.”

18. Mon gouvernement convient pleinement avec nos partenaires africains que cela constitue la façon la plus constructive de les aider à édifier leur propre avenir indépendant. Tous les Etats industrialisés — qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest — doivent coopérer pacifiquement à cette fin avec les pays africains.

19. Etre solidaires des Africains qui luttent pour les droits tels que stipulés dans la Charte des Nations Unies est important, mais ce n'est pas suffisant. Mobilisons tous nos efforts pour assurer partout, et particulièrement dans les pays de première ligne de l'Afrique australe, une base matérielle solide qui seule permettra à une véritable indépendance d'exister et de se développer.

20. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous féliciter très chaleureusement, au nom de ma délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous n'avons pas oublié la patience et la diligence avec lesquelles vous avez dirigé nos délibérations pendant votre présidence du Conseil l'an dernier, et nous sommes sûrs que les questions importantes inscrites à l'ordre du jour du Conseil pour ce mois seront traitées efficacement.

21. Par votre intermédiaire, je voudrais également remercier très sincèrement l'ambassadeur Consalvi du Venezuela pour le dévouement et la sagacité avec lesquels il a dirigé les délibérations du Conseil le mois dernier.

22. Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur Chen Chu à l'occasion de sa nomination en

tant que représentant permanent de la République populaire de Chine, un pays avec lequel nous entretenons d'excellentes relations.

23. Ma délégation a étudié le rapport [*voir S/12307*] de la mission envoyée au Botswana conformément à la résolution adoptée par le Conseil en janvier dernier. Nous tenons à dire combien nous apprécions la tâche précieuse réalisée par la mission, et particulièrement par son chef, M. Abby Farah sous-secrétaire général aux questions politiques spéciales. Le rapport de la mission est concis et précis, et il montre le soin méticuleux avec lequel la mission s'est acquittée de son mandat.

24. Le rapport confirme le fait que le régime illégal de Smith en Rhodésie du Sud, contrairement au droit des nations, aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Organisation, poursuit et intensifie même ses actes d'intervention et de violation de frontières contre le Botswana. En fait, le Ministre des affaires extérieures du Botswana — dont je salue ici la présence au nom de ma délégation — et le Secrétaire général nous ont fait part [*2006^e séance*] des incidents de ce genre qui se sont multipliés depuis la présentation du rapport, l'intervention la plus récente ayant eu lieu la semaine dernière seulement.

25. Afin de relever le défi lancé par le régime de Smith et de résister à l'agression, le Botswana a dû consacrer à la défense et à l'asile accordé à un grand nombre de réfugiés qui ont été obligés de quitter leurs foyers en Rhodésie du Sud et en Afrique du Sud jusqu'à 70 p. 100 des ressources qu'il destinait au développement. En bref, l'économie du Botswana est minée par la politique de ses voisins racistes et agressifs. La déclaration du Ministre des affaires extérieures du Botswana a mis en relief de façon frappante l'envergure des problèmes auxquels son pays doit faire face. Il est clair que pour y faire face le Botswana a un besoin urgent de programmes d'appui adéquats, tant sur le plan moral que matériel.

26. La délégation pakistanaise approuve les évaluations et recommandations de la mission afin que le Botswana puisse continuer l'exécution de ses projets normaux de développement, ainsi qu'il est suggéré au paragraphe 129 du rapport, avec l'appui de la communauté internationale.

27. Nous nous félicitons de l'action rapide du Secrétaire général qui, pour donner suite au rapport de la mission, a désigné le sous-secrétaire général Farah pour coordonner l'action du système des Nations Unies, a ouvert un compte spécial pour recevoir les dons et a lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils fournissent au Botswana l'aide financière et matérielle dont il a un besoin urgent [*S/12326*].

28. La délégation pakistanaise s'est portée coauteur du projet de résolution [*S/12334*] qui a été présenté hier par le représentant de Maurice et qui est conforme aux recommandations de la mission et à l'appel du Secrétaire général. Nous espérons que ce projet de résolution, après son adoption unanime, amènera les Etats à fournir les contributions rapides et généreuses dont le Botswana a besoin pour faire face à ses obligations.

29. Enfin, nous pensons que la cause fondamentale de l'aggravation de la situation en Afrique australe, dont le Botswana est l'une des victimes, est la persistance de la

doctrine et de la pratique de la domination coloniale et raciste. Certains événements positifs et encourageants ont eu lieu récemment. Ils doivent être suivis d'une action concrète afin qu'une influence décisive et positive puisse amener la liberté, l'égalité et la prospérité aux peuples d'Afrique australe.

30. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous présenter toutes les félicitations et tous les vœux de ma délégation alors que vous assumez les lourdes responsabilités de la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes persuadés que votre compétence et votre bon jugement vous permettront de diriger nos travaux avec succès.

31. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre appréciation et notre profonde estime pour le travail de votre prédécesseur, le représentant du Venezuela, qui a présidé le mois dernier avec compétence, dignité et son calme habituel.

32. Ma délégation est heureuse de s'associer aux autres membres pour souhaiter la bienvenue au nouvel ambassadeur de la République populaire de Chine et lui souhaiter beaucoup de succès dans ses travaux à l'Organisation des Nations Unies.

33. Ma délégation est heureuse de voir une fois de plus le Ministre des affaires extérieures du Botswana à la table du Conseil. Il nous a présenté [2006^e séance] avec une modération caractéristique le tableau de la situation très difficile dans laquelle se trouve son pays — situation qui découle au premier chef du fait regrettable qu'à ses frontières sévissent deux régimes racistes minoritaires.

34. Nous sommes également saisis du rapport très complet de la mission Farah [voir S/12307], qui nous donne tous les détails de l'assistance dont le Botswana a besoin. En fait, les flagrantes violations de frontière perpétrées par le régime illégal de Smith se sont récemment multipliées, causant des morts et des destructions matérielles, accompagnées de l'enlèvement et de l'emprisonnement de citoyens du Botswana.

35. Quelle doit être la réponse du Conseil de sécurité à un Etat Membre petit et faible comme le Botswana lorsqu'il vient ici se plaindre de violations de sa souveraineté et de menaces continuelles à sa souveraineté par un régime que nous considérons tous comme illégal ? Dans une situation différente mais qualitativement analogue, le Conseil aurait pu aller jusqu'à envoyer une force de maintien de la paix des Nations Unies à nos frais. Mais, dans le cas du Botswana, nous avons simplement envoyé une mission pour constater les faits et déterminer le degré d'assistance dont il a besoin. En fait, le Botswana défend sa propre souveraineté lorsqu'il augmente les effectifs de sa petite force de police et accueille des réfugiés au rythme de 400 personnes par semaine, ce qui entraîne une dépense d'environ 20 millions par an. Cette dépense imprévue doit être considérée comme devant être imputée légitimement aux Nations Unies; si je dis cela, c'est qu'en fait elle remplace le coût d'une force de maintien de la paix.

36. De plus, le rapport nous dit que la situation d'urgence actuelle a créé des dépenses inévitables qui auront un effet

direct sur l'économie du Botswana et sur le bien-être de ses habitants. Quatre méthodes différentes d'assistance au Botswana ont été indiquées dans le rapport : programme d'assistance, assistance dans l'exécution de projets, assistance pour l'exécution de projets d'urgence et assistance financière.

37. Mon gouvernement est prêt à offrir son assistance directement au Gouvernement du Botswana, et nous appuyons également l'appel du Secrétaire général à tous les Etats Membres afin qu'ils offrent leur aide au Botswana.

38. Il va sans dire que certains Etats Membres ont des obligations plus grandes que d'autres en ce qui concerne l'assistance au Botswana, et nous espérons qu'ils supporteront la majeure partie du fardeau pesant sur le Botswana, qui doit détourner plus de 70 p. 100 de ses ressources pour faire face à ses besoins urgents.

39. M. MARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence. En tant que voisins à la table du Conseil, nous sommes déjà conscients de vos talents diplomatiques et de votre largeur d'esprit, et nous sommes certains que vous dirigerez nos débats de manière pragmatique et avec succès. Nous sommes également heureux de voir que c'est le Bénin, pays avec lequel le Canada entretient les meilleures relations, en particulier dans le domaine du développement économique, qui assume la présidence alors que nous sommes saisis de deux questions importantes sur l'Afrique.

40. Je voudrais également exprimer à la délégation du Venezuela la reconnaissance de ma délégation pour les excellents services rendus au Conseil par l'ambassadeur Conalvi au cours du mois d'avril.

41. Enfin, je voudrais souhaiter la bienvenue à mon nouveau voisin de gauche — ceci dit sans aucune signification politique — et dire combien nous sommes heureux de voir ici l'ambassadeur Chen Chu et de pouvoir travailler avec lui à l'avenir.

42. Lorsque nous avons discuté en janvier dernier la plainte du Botswana, nous avons exprimé l'opinion [1984^e séance] — que nous partageons tous ici, j'en suis certain — que notre devoir collectif était avant tout d'obtenir un transfert de pouvoir rapide à la majorité de la population de Rhodésie du Sud. Aussi longtemps que le régime illégal de Salisbury continuera d'exister, la paix dans cette région sera menacée, comme l'ont malheureusement prouvé à nouveau les événements récents. Et tant qu'une telle situation persistera, les pays voisins, tels que le Botswana, non seulement continueront à souffrir de dommages personnels et matériels graves mais aussi verront les efforts courageux qu'ils déploient pour réaliser un développement à long terme minés et contrecarrés. Nous devons donc nous engager à nouveau à fournir l'assistance et l'appui qui sont nécessaires aux tentatives renouvelées faites par le Royaume-Uni pour sortir de l'impasse existant actuellement entre les principales parties intéressées, afin qu'une solution internationalement acceptable puisse être mise au point et mise en oeuvre rapidement en Rhodésie du Sud. Il nous semble que le succès des négociations qui vont avoir lieu

- sera le principal élément d'une garantie à long terme de l'intégrité territoriale du Botswana et de son bien-être économique.
43. Cela dit, nous sommes également conscients des besoins immédiats du Botswana, et nous estimons que le rapport du Secrétaire général [voir S/12307] est un document très clair qui devrait nous permettre de décider comment nous pouvons au mieux répondre aux besoins urgents de ce pays.
44. L'assistance du Canada au Botswana a été discutée avec le Gouvernement de ce pays à la lumière des récents événements politiques dans la région et de l'effet de ces événements sur le programme de développement du Botswana. Pour la période 1978-1983, l'assistance du Canada au Botswana se montera à 22 millions de dollars et vise essentiellement à renforcer les secteurs économiques clefs du pays, y compris l'industrie minière, les transports, l'enseignement et l'agriculture. Les buts de notre programme sont de renforcer la base productive de l'économie, d'augmenter le nombre de gestionnaires, d'administrateurs et de techniciens nationaux qualifiés dans les industries essentielles et les services gouvernementaux, et d'accroître le contrôle national du système des transports du Botswana.
45. La nécessité absolue pour l'économie du Botswana de maintenir en fonctionnement les chemins de fer — qui sont, on le sait, possédés et exploités par la Rhodesia Railways — a été reconnue, et nous avons déjà créé une équipe d'experts conseils chargée de mettre au point des études sur les problèmes techniques que causeraient les transports nationaux en cas de défaillance des services ferroviaires.
46. Nous fournissons également une importante assistance financière et technique à l'Organisation centrale des transports, qui gère les transports routiers et le maintien des routes. D'autres projets comprennent la section Francistown-Nata de la route de BotZam, l'assistance technologique au Département des mines, une étude géologique des ressources minérales du pays, l'assistance technique à l'Institute of Development Management et l'assistance à l'Université du Botswana et du Souaziland.
47. Nous serons donc heureux d'appuyer le projet de résolution présenté par le représentant de Maurice [S/12334] et, en poursuivant nos efforts pour aider au développement du Botswana, nous n'oublierons pas tous les éléments qui nous ont été présentés tant par le Ministre des affaires extérieures du Botswana que par le Secrétaire général [2006^e séance]. Nous espérons ainsi démontrer à nouveau notre solidarité totale avec le peuple du Botswana.
48. Le PRESIDENT : La République populaire du Bénin est heureuse d'entretenir d'excellentes relations avec le Canada.
49. M. LEONARD (Etats-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais] : Tout d'abord, nous tenons à vous saluer, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Nous sommes certains que vous continuerez à vous acquitter de vos fonctions avec la compétence et la sagesse que vous avez manifestées lors des nombreuses négociations du Conseil auxquelles vous avez participé ces derniers mois.
50. Nous voudrions également remercier et saluer l'ambassadeur Consalvi du Venezuela pour l'admirable travail qu'il a accompli en tant que président du Conseil le mois dernier.
51. En outre, ma délégation tient à souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'ambassadeur Chen Chu, le nouveau représentant de la République populaire de Chine au Conseil. Ma délégation compte sur une association fructueuse avec lui et sa délégation.
52. Nous nous félicitons également de la participation à ce débat du Ministre des affaires extérieures du Botswana, Son Excellence M. Archibald Mogwe. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention la déclaration modérée et si utile qu'il a faite devant le Conseil [ibid.].
53. Mon gouvernement est prêt à s'associer au consensus que nous prévoyons au sujet du projet de résolution à l'appui du Botswana [S/12334] parce que nous sommes de fermes défenseurs du principe de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationales. Nous pensons que le Botswana, en tant qu'Etat souverain se trouvant en première ligne dans la lutte pour l'égalité qui se déroule sur le continent africain, a le droit de se développer à l'abri des incursions fomentées par le régime minoritaire illégal de Rhodésie.
54. Le Botswana doit être félicité pour son attitude courageuse, et ceux qui le harcèlent militairement ou autrement doivent être condamnés.
55. Les Etats-Unis tiennent à féliciter le sous-secrétaire général aux questions politiques spéciales, M. Abdulrahim Abby Farah, de l'excellent rapport qu'il a présenté à la suite de sa mission au Botswana [voir S/12307]. Nous nous félicitons également de la lettre du Secrétaire général en date du 18 avril à ce sujet [S/12326] et nous faisons appel aux autres Etats Membres pour qu'ils apportent leur contribution financière à la cause du Botswana.
56. En ce qui le concerne, et se fondant sur son évaluation de la situation existante, mon gouvernement est déjà en train de discuter avec le Gouvernement du Botswana du financement d'une aide dans le domaine de l'éducation, telle qu'une contribution à l'Université du Botswana et du Souaziland. Nous prenons également des mesures, sous réserve des démarches parlementaires d'usage, pour ouvrir des fonds supplémentaires que nous placerons à la disposition du Botswana pour l'aider à entretenir les réfugiés qui fuient l'oppression en Rhodésie et pour l'aider à mettre au point ses projets de développement.
57. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [interprétation du russe] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter très chaleureusement pour la manière si heureuse dont vous assumez les lourdes fonctions de président du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Nous avons déjà pu avoir la preuve que vous avez les talents de diplomate et d'organisateur indispensables pour ces fonctions. Nous sommes très heureux que la discussion des questions importantes inscrites à l'ordre du jour du Conseil et qui concernent le sort des peuples africains et leur situation dans le monde actuel se déroule sous la présidence du représentant d'un pays se trouvant en

première ligne dans la lutte pour le progrès social. Soyez certain que la délégation de l'Union soviétique vous accordera tout son appui et toute sa coopération dans votre tâche.

58. Je voudrais également exprimer notre sincère reconnaissance à votre prédécesseur, le représentant du Venezuela, avec qui nous entretenons des relations amicales et qui, d'une manière très efficace et très talentueuse, a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Nous apprécions beaucoup l'expérience acquise au cours de ces discussions et la coopération constructive avec la délégation vénézuélienne, et nous espérons fermement pouvoir continuer à développer la compréhension mutuelle sur de nombreux problèmes internationaux.

59. Je saisis aussi cette occasion pour dire combien nous sommes heureux que le Ministre des affaires extérieures du Botswana, M. Mogwe, ait pu assister aux travaux du Conseil et y participer en vue de trouver une solution constructive au problème que nous examinons.

60. Nous avons parmi nous un nouveau représentant de la République populaire de Chine. La présence au Conseil de sécurité d'un nouveau représentant de la République populaire de Chine, pensons-nous et espérons-nous, permettra d'assurer une coopération constructive dans l'élaboration de décisions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

61. Le fait que la situation en Afrique australe préoccupe toujours au premier chef la plupart des pays se conçoit aisément. Les régimes racistes d'Afrique australe non seulement continuent d'asservir les peuples mais sont, de plus en plus, une menace à la paix et à la sécurité non seulement de l'Afrique mais du monde en général. La situation dans la région est due à la politique inhumaine des régimes racistes minoritaires d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud, qui refusent de faire droit aux demandes justifiées des peuples africains et de la population autochtone qui s'efforce d'obtenir l'indépendance et la liberté. C'est pourquoi la situation est tendue aux frontières des pays africains voisins des Etats où sévit encore le joug colonial et c'est pourquoi il y a des accrochages. C'est à juste titre qu'on appelle ces pays les Etats de première ligne, et le Botswana indépendant, qui en fait partie, a été menacé et attaqué par la Rhodésie du Sud.

62. L'agressivité et l'animosité sont caractéristiques des régimes racistes et du système d'*apartheid* de par leur nature même. En théorie et en pratique, ces régimes se fondent sur l'odieux principe de la supériorité d'une race sur une autre. En ce sens, les actes de provocation et de violence commis par le régime de la Rhodésie du Sud contre les Etats africains voisins sont les conséquences directes de sa politique.

63. En examinant cette question et l'autre question que nous aurons aussi à discuter, nous ne saurions rester indifférents à ces problèmes, qu'il nous faut résoudre de façon constructive. D'ailleurs, l'opinion publique mondiale, elle, n'y est pas indifférente. Tant que durera la politique d'asservissement des peuples d'Afrique australe et tant que la majorité sera privée de ses droits naturels à l'indé-

pendance, à la liberté et à l'égalité, la paix ne pourra pas être maintenue dans cette région. La paix et la sécurité ne pourront régner que si l'on fait disparaître les régimes racistes, grâce à l'application intégrale de la Charte des Nations Unies et de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

64. La position de l'Union soviétique à l'égard de cette question n'a jamais varié. Notre peuple, notre gouvernement et notre pays sont du côté de ceux qui luttent pour l'indépendance et la liberté des peuples d'Afrique australe; à notre avis, la liquidation définitive de tous les foyers du colonialisme et du racisme — dans cette région en particulier — est l'une des tâches internationales les plus importantes. C'est de ce point de vue que nous abordons le problème concret dont est saisi le Conseil de sécurité.

65. L'Union soviétique, chacun le sait, est l'un des Etats qui ont voté pour la résolution 403 (1977), qui prévoyait l'envoi par le Secrétaire général d'une mission au Botswana. Le rapport de cette mission [voir S/12307] et l'appel lancé le 18 avril par le Secrétaire général aux gouvernements de tous les Etats Membres [S/12326] ne permettent plus de douter que le Botswana a subi un grave dommage et vit sous la menace permanente d'agressions de la part de son voisin raciste.

66. Nous avons fait observer à plusieurs reprises que la responsabilité des dommages causés par les régimes racistes aux Etats indépendants d'Afrique incombait principalement à ces régimes racistes eux-mêmes et à ceux qui les appuient. A notre avis, ce serait la solution la plus logique et la plus équitable.

67. Tout en appuyant le principe de l'octroi d'une aide internationale et bilatérale volontaire aux Etats africains qui ont subi des dommages, nous sommes également convaincus que pour écarter définitivement la menace qui pèse sur les Etats africains indépendants il faut faire disparaître les régimes racistes qui en sont la cause. C'est à cette fin que le Conseil de sécurité doit prendre des mesures efficaces pour soutenir les Etats indépendants d'Afrique. Seules de telles mesures permettront aux peuples en lutte du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud de jouir de l'indépendance et de la liberté. Alors, et alors seulement, sera garantie la sécurité de tous les Etats de première ligne et de tous les autres Etats indépendants d'Afrique.

68. M. LEPRETTE (France) : Ma délégation voudrait exprimer toute sa gratitude à notre ancien président, l'ambassadeur Consalvi du Venezuela, pour la manière pleine de sagesse et d'habileté avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions dans des circonstances parfois difficiles au cours du mois d'avril.

69. Je voudrais aussi adresser à l'ambassadeur Boya mes sincères félicitations à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil. C'est avec beaucoup de plaisir que ma délégation voit le représentant d'un Etat avec lequel la France entretient des relations de coopération fondées sur une estime ancienne, réciproque et sincère, assumer ce mois-ci la présidence du Conseil. Je voudrais assurer l'ambassadeur Boya de toute la coopération de ma délégation.

70. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au nouveau représentant permanent de la Chine, l'ambassadeur Chen Chu. Je tiens à le féliciter de sa désignation à cette haute fonction et forme les voeux les plus chaleureux pour le plein succès de sa mission.

71. Je tiens enfin à saluer ici le Ministre des affaires extérieures du Botswana, Son Excellence M. Mogwe.

72. La délégation française a voté, le 14 janvier dernier, en faveur de la résolution 403 (1977) du Conseil. Elle a notamment apporté son entier soutien à l'appel lancé à tous les Etats.

“pour qu'ils réagissent positivement et fournissent une assistance au Botswana, à la lumière du rapport de la mission du Secrétaire général, afin de permettre au Botswana de mener à bien ses projets de développement”.

73. C'est donc avec le plus grand intérêt que ma délégation a pris connaissance du rapport de la mission envoyée par le Secrétaire général [voir S/12307]. Elle tient à adresser à M. Farah, qui a assuré la présidence de cette mission, ainsi qu'à ses collaborateurs ses très sincères félicitations pour la qualité de leurs travaux. La partie du rapport qui porte sur les “conclusions et projets recommandés” a retenu tout spécialement notre attention. Mon pays est conscient de la situation particulièrement difficile dans laquelle les circonstances politiques ont placé le Botswana. Ce pays mérite d'autant plus notre aide qu'il a délibérément préféré consacrer ses ressources au développement plutôt qu'aux dépenses militaires.

74. Membre de la Communauté européenne, mon pays contribuera naturellement à l'effort qu'elle envisage d'accomplir en faveur du Botswana. Pour la période 1975-1980, près de 23 millions de dollars lui seront attribués au titre du Fonds européen de développement. Ces sommes seront affectées à des projets précis de développement concernant l'élevage, l'infrastructure économique et sociale, les communications, l'assistance technique et la formation, et l'aide aux petites entreprises.

75. Mais cette assistance n'est elle-même qu'un palliatif. Elle ne saurait résoudre le véritable problème, qui réside dans un règlement juste de la question rhodésienne. Les incidents frontaliers, la situation difficile dans laquelle se trouve le Botswana ne sont que les conséquences, comme il a été dit déjà autour de cette table, de l'existence d'un régime illégal à Salisbury. Comme je l'ai souligné le 14 janvier [1985^e séance], et mon appel conserve plus que jamais sa valeur, la communauté internationale se doit d'unir ses efforts à ceux qui oeuvrent pour mettre un terme à la situation présente en Rhodésie en facilitant, par des moyens pacifiques, l'instauration rapide du gouvernement de la majorité.

76. En conclusion, je tiens à dire que ma délégation est favorable à l'adoption par consensus du projet de résolution qui nous est soumis [S/12334].

77. Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la France et je tiens à assurer que ma délégation attache une grande importance aux relations entre la France et le Bénin.

78. M. DATCU (Roumanie) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire tout notre plaisir de vous revoir présider avec la même efficacité les travaux du Conseil de sécurité. Comme par le passé, vous pouvez compter sur la coopération sincère et amicale de la délégation roumaine. D'ailleurs, je voudrais faire remarquer que l'esprit dans lequel nous oeuvrons ensemble ici à l'Organisation des Nations Unies n'est que le reflet des rapports étroits d'amitié et de solidarité qui se développent à présent entre la Roumanie et le Bénin.

79. Avant d'aborder le sujet de l'ordre du jour, j'aimerais remercier le Président sortant, l'ambassadeur Simón Alberto Consalvi du Venezuela, qui a su diriger nos travaux le mois dernier d'une manière à la fois discrète, courtoise et efficace, ce qui lui a valu toute notre admiration et toute notre reconnaissance.

80. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter une cordiale bienvenue à l'ambassadeur Chen Chu, nouveau représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je lui exprime mes voeux de plein succès dans ses nouvelles fonctions et je l'assure du désir sincère de coopération de la délégation roumaine dans l'esprit des excellentes relations qui existent entre nos deux peuples et gouvernements.

81. La question examinée à présent par le Conseil à la lumière du rapport présenté par le Secrétaire général [voir S/12307] n'est qu'un aspect du problème plus large et important qu'est celui de la Rhodésie du Sud. Le cœur du problème, c'est l'existence du régime illégal et raciste en Rhodésie du Sud, qui s'efforce de maintenir sa domination sur le peuple du Zimbabwe. Les actes d'agression et d'intimidation commis par le régime d'Ian Smith contre le Botswana et d'autres Etats indépendants d'Afrique australe s'ajoutent aux méfaits perpétrés par lui contre la population du Zimbabwe et ses organisations politiques qui luttent pour libérer leur pays.

82. Le Ministre des affaires extérieures du Botswana, Son Excellence M. Archibald Mogwe, dont nous saluons la présence à la table du Conseil, nous a présenté à la séance d'hier [2006^e séance] des données et chiffres édifiants quant à l'ampleur et à la gravité du problème auquel son pays doit faire face. Il est bien sûr important que le Conseil condamne résolument les actes agressifs commis contre le Botswana et prenne des mesures adéquates pour aider ce pays à éliminer les conséquences de ces attaques. Il faudrait en même temps ne pas perdre de vue la cause de ces troubles et tensions, à savoir l'existence du régime raciste de Salisbury.

83. Selon le rapport de la mission envoyée par le Secrétaire général au Botswana pour évaluer les ressources dont a besoin ce pays pour mener à bien ses projets de développement dans les circonstances actuelles, ce pays aura besoin de mettre en oeuvre 11 projets nouveaux de développement; mais ces efforts, ces sacrifices du peuple du Botswana pour le développement économique et social de son pays pourraient être anéantis par de nouveaux actes agressifs du régime de Salisbury. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il faudrait que le Conseil agisse pour éliminer les

causes mêmes des épreuves auxquelles le Botswana doit faire face. Il s'agit de prendre les mesures qui s'imposent, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, pour liquider la domination raciste en Rhodésie du Sud.

84. Mon pays, la Roumanie, est décidé à continuer à prêter son assistance, selon ses possibilités, au peuple du Zimbabwe et aux autres peuples d'Afrique australe qui luttent pour conquérir leur liberté et leur indépendance nationale, conditions indispensables à leur développement économique et à leur progrès social. C'est dans cet esprit que nous appuyons les mesures proposées afin d'aider le Botswana à écarter les difficultés qu'il éprouve du fait des agissements agressifs du régime illégal au pouvoir en Rhodésie du Sud. L'adoption du projet de résolution [S/12334] présenté par huit délégations — la mienne comprise — constituera sans aucun doute une manifestation de la solidarité internationale avec un pays africain qui résiste avec dignité et courage aux actes d'intimidation du régime raciste d'Ian Smith et qui se montre résolu à coopérer activement avec l'Organisation des Nations Unies pour que celle-ci puisse remplir son devoir envers les peuples de l'Afrique australe.

85. Le **PRESIDENT** : Je remercie le représentant de la Roumanie et je tiens à l'assurer que la délégation béninoise souhaite sincèrement que les relations d'amitié et de solidarité qui existent entre la Roumanie et le Bénin se développent et se consolident chaque jour davantage.

86. M. RIOS (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement heureuse de voir un frère du tiers monde présider les délibérations du Conseil de sécurité au cours de ce mois. Votre grande compétence et la façon dont vous vous acquittez de vos hautes fonctions au moment où le mois de mai est sur le point de prendre fin m'obligent à louer votre tact et vos qualités exceptionnelles.

87. Ma délégation tient aussi à dire combien elle est reconnaissante à l'ambassadeur Consalvi du Venezuela pour la façon admirable dont il s'est acquitté de ses fonctions de président, et nous saluons tous les membres de sa délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies.

88. C'est également pour moi un très agréable devoir que de souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur Chen Chu, le nouveau représentant de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons entretenir avec lui les mêmes relations cordiales et fructueuses que nous avons eues avec son illustre prédécesseur, l'ambassadeur Huang Hua, qui est maintenant ministre des affaires étrangères de son pays et à qui nous adressons notre salut amical et nos meilleurs vœux.

89. La délégation panaméenne, une fois de plus, condamne les régimes racistes minoritaires qui oppriment les majorités nationales d'Afrique australe. Par nos votes, par nos paroles, par nos actes, nous avons toujours exprimé notre solidarité avec les peuples d'Afrique qui, résolument et inlassablement, se sont opposés et s'opposent avec une vigueur toujours plus grande à la discrimination raciale, avec toutes ses conséquences tragiques, dont ils sont victimes.

90. La présence dans cette salle du Ministre des affaires extérieures du Botswana et l'exposé dramatique qu'il a fait devant le Conseil [2006^e séance] nous apportent la preuve, si nous en avons besoin, de l'urgence avec laquelle doit agir la communauté mondiale pour adopter sans délai un plan d'action qui permette au Botswana de faire face au problème des réfugiés qui fuient les racistes et aux problèmes que crée ce voisin entêté qui viole si fréquemment ses frontières.

91. Nous tenons, dans cette très brève déclaration, à exprimer au Secrétaire général et à ses collaborateurs si efficaces tous nos remerciements pour le rapport précis et clair qu'ils nous ont présenté [*voir S/12307*] au sujet de la situation dans laquelle se trouve le Botswana par suite de l'attitude courageuse qu'il a adoptée face à ceux qui, éternellement, violent les droits de l'homme en Afrique australe. Le Botswana a besoin d'une aide urgente et nous avons l'obligation de la lui octroyer. Le projet de résolution publié sous la cote S/12334 fait écho à ce sentiment. Nous espérons que ce texte sera adopté à l'unanimité.

92. Mlle LOPEZ (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je tiens à vous saluer chaleureusement au nom de la délégation du Venezuela et à vous féliciter pour la compétence avec laquelle vous dirigez nos débats.

93. Au nom de l'ambassadeur Simón Alberto Consalvi, je tiens à remercier tout particulièrement de leur amabilité ceux qui ont parlé de la façon dont il a présidé le Conseil au mois d'avril.

94. Ma délégation tient également à souhaiter cordialement la bienvenue à l'ambassadeur Chen Chu en sa qualité de représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

95. La délégation du Venezuela a lu avec beaucoup d'attention le document S/12307, qui contient le rapport de la mission envoyée au Botswana. Il s'agit là, à notre avis, d'un texte très bien préparé et qui reflète la situation dans laquelle se trouve ce pays, aux prises avec de graves problèmes économiques dus à sa position géographique et à son désir d'appliquer strictement les résolutions de l'Organisation.

96. Après avoir entendu le Ministre des affaires extérieures du Botswana [2006^e séance], nous avons plus de raisons encore de nous sentir solidaires de ce pays et d'appuyer les mesures soumises à l'approbation du Conseil.

97. De même, nous réaffirmons notre condamnation du régime minoritaire de la Rhodésie du Sud, qui est la cause principale de l'état de choses existant en Afrique australe. Prenant note du rapport et de la résolution 403 (1977), ma délégation s'est jointe au groupe de pays auteurs du projet de résolution publié sous la cote S/12334 et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle exprime concrètement sa solidarité avec le Botswana en lui accordant l'assistance nécessaire.

98. La délégation du Venezuela voudrait exprimer au Secrétaire général sa reconnaissance pour avoir pris toutes

les mesures nécessaires pour l'envoi de la mission au Botswana.

99. M. CHEN Chu (Chine) [*traduction du chinois*] : C'est la première fois que je participe aux délibérations du Conseil de sécurité depuis que j'ai été nommé représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies et représentant de la République populaire de Chine au Conseil de sécurité. En tout premier lieu, je voudrais saisir cette occasion pour présenter mes salutations cordiales à l'ambassadeur Boya, président du Conseil pour le mois en cours, et aux représentants des autres Etats membres du Conseil, et pour les remercier très sincèrement des sentiments amicaux qu'ils ont exprimés à mon égard. Mes collègues de la délégation chinoise et moi-même sommes tout prêts à développer davantage les relations de coopération étroite avec les représentants de pays amis conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies.

100. Il y a un peu plus de six mois, sous la conduite du Comité central du parti communiste chinois, ayant à sa tête le président Hua Kuo-feng, le peuple chinois, appliquant les préceptes de notre grand dirigeant et guide le président Mao, a détruit en une seule opération le "gang des quatre", ennemi du parti, remportant ainsi une grande victoire historique. Actuellement, la situation, tant en Chine que sur le plan international, est excellente. Sous la conduite du Comité central du parti communiste chinois, placé sous la direction éclairée du président Hua, le peuple chinois continuera, comme toujours, d'appliquer fermement et avec constance les directives et la politique révolutionnaires en matière d'affaires étrangères formulées personnellement par le président Mao et, avec les autres peuples du monde, poursuivra jusqu'à la fin la grande lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonie.

101. Nous avons écouté attentivement les déclarations faites par Son Excellence M. Mogwe, ministre des affaires extérieures du Botswana [*ibid.*], et par les représentants d'autres Etats africains.

102. En ce qui concerne la question à l'examen, à savoir l'agression perpétrée par le régime raciste sud-rhodésien contre le Botswana, la délégation chinoise a exposé sa position dans la déclaration qu'elle a faite lors de la séance du Conseil de sécurité tenue le 13 janvier 1977 [*1984e séance*].

103. Il y a lieu de noter que depuis l'adoption de la résolution 403 (1977) le régime raciste sud-rhodésien n'a pas le moins du monde modifié son attitude d'arrogance agressive. Le 16 mai de cette année, le régime de Smith a une fois de plus lancé une attaque flagrante contre le Botswana; au cours de la même période, il s'est également livré à des menaces militaires et à des provocations armées incessantes contre la Zambie et d'autres Etats africains indépendants. Il faut aussi noter que si le régime raciste sud-rhodésien a eu l'audace d'agir avec autant de brutalité, c'est uniquement parce qu'il jouit du ferme appui de l'impérialisme et du régime raciste sud-africain.

104. Récemment, tout en poursuivant, en collusion avec le régime de Smith, la répression accrue du mouvement de

libération nationale des peuples d'Afrique australe, le régime raciste sud-africain, régime des plus réactionnaire, a monté une intrigue maladroite en déclarant impudemment qu'il "veut établir des liens avec la Chine", pour essayer d'induire le public en erreur, tout en trompant son propre peuple, de modifier ainsi sa triste réputation à l'étranger et de se sortir de l'isolement international. D'autre part, le socio-impérialisme, allant main dans la main avec le régime de Vorster, a mis en branle une machine de propagande et n'épargne aucun effort pour aider le régime raciste sud-africain à faire circuler des rumeurs visant à calomnier et à diffamer la Chine, aux fins de semer la discorde dans les relations entre la Chine et les pays et peuples d'Afrique.

105. Nous jugeons nécessaire de déclarer solennellement ici même qu'aucune force au monde ne saurait saper l'amitié militante qui existe entre le peuple chinois et le grand peuple africain et que les odieuses tactiques dont j'ai parlé, loin de tromper quiconque, ne font que révéler la déplorable position de leurs auteurs, leur déclin croissant et leur impuissance.

106. La délégation chinoise déclare solennellement une fois de plus que le Gouvernement chinois n'a et n'aura jamais de relations, directes ou indirectes, politiques, économiques, commerciales ou autres avec le régime raciste sud-africain. Le Gouvernement et le peuple chinois appuieront fermement, comme toujours, les peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie dans leur juste lutte contre le racisme et pour la libération nationale jusqu'à ce qu'ils remportent la victoire complète.

107. La délégation chinoise estime que le Conseil de sécurité doit condamner vigoureusement les régimes racistes de Rhodésie du Sud et d'Afrique du Sud pour leurs actes criminels d'agression contre les Etats indépendants d'Afrique et accorder son ferme appui au Botswana, à la Zambie et aux autres Etats indépendants d'Afrique australe et à leurs peuples dans leur juste lutte contre le colonialisme et le racisme.

108. La délégation chinoise a examiné le rapport sur l'assistance au Botswana [*voir S/12307*], présenté par le Secrétaire général conformément à la résolution pertinente du Conseil de sécurité, et nous estimons que les Nations Unies doivent accorder leur appui et leur aide énergiques par tous les moyens à la juste lutte du peuple du Botswana. Conformément à cette position, la délégation chinoise a décidé d'appuyer le projet de résolution parrainé par le Bénin et sept autres pays qui figure dans le document S/12334.

109. Le PRESIDENT : Comme il n'y a plus d'orateurs sur ma liste, je m'adresse maintenant au Conseil en ma qualité de représentant du BENIN.

110. Tous les orateurs qui m'ont précédé ont reconnu que la cause du Botswana est une cause profondément juste qui, comme telle, mérite toute l'attention de la communauté internationale. Cette cause s'insère bien dans le cadre général de la noble cause des peuples opprimés d'Afrique australe qui luttent pour se libérer des chaînes de la domination des régimes minoritaires blancs, racistes et illégitimes que sont les régimes de Smith et de Vorster.

111. La lutte de l'intrépide peuple frère du Botswana contre toutes les forces coalisées du mal est légitime. Toute tentative visant à entraver cette lutte et à soumettre le peuple du Botswana à une nouvelle forme de domination doit être considérée comme un crime.

112. Le soutien militant aux combattants de la liberté du Zimbabwe, conformément à la ligne définie par l'Organisation de l'unité africaine et pour réaliser les nobles idéaux de notre Charte, ne peut être considéré comme un *casus belli*.

113. Ian Smith et sa clique raciste, colonialiste et criminelle, qui bénéficient du soutien des forces rétrogrades de l'Occident impérialiste, doivent maintenant comprendre, malgré leur cécité politique, que leurs jours sont désormais comptés et que leur comédie se retourne contre eux. La détermination chaque jour plus grande du peuple opprimé du Zimbabwe dans sa lutte victorieuse contre ses oppresseurs est une arme invincible. Ma délégation est heureuse de saluer cette détermination.

114. Le rapport [*ibid.*] que le Secrétaire général nous a présenté hier sur le Botswana est un document qui embrasse, de façon objective, les principaux aspects de l'aide multiforme à laquelle le peuple du Botswana a droit aux Nations Unies pour affronter avec plus d'efficacité et de courage les conditions difficiles de cohabitation passagère avec les oppresseurs racistes de l'héroïque peuple du Zimbabwe.

115. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies devront oeuvrer honnêtement pour réunir les fonds nécessaires à l'assistance au Botswana. Ma délégation accueille chaleureusement la proposition du Secrétaire général de convoquer les donateurs possibles le 6 juin 1977 [2006^e séance, par. 16]. Ma délégation voudrait préciser ici que la participation généreuse des Etats Membres à la réunion des fonds nécessaires contribuera à la réalisation des idéaux de paix, de justice et de souveraineté proclamés dans la Charte.

116. Parlant maintenant en tant que **PRESIDENT**, si aucun représentant ne désire prendre la parole à ce stade, je considérerai que le Conseil est prêt à se prononcer sur le projet de résolution qui apparaît dans le document S/12334, présenté par le Bénin, l'Inde, la Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, le Pakistan, le Panama, la Roumanie et le Venezuela. Il semble que les membres du Conseil soient en mesure de se prononcer sans avoir recours à un vote. S'il en est ainsi et qu'aucune objection n'est formulée, je considérerai que le projet de résolution est adopté à l'unanimité sans vote.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté¹.

117. Le **PRESIDENT** : Le Ministre des affaires extérieures du Botswana a exprimé le désir de s'adresser à ce stade au Conseil. Je lui donne la parole.

118. M. MOGWE (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, une fois de plus, je tiens à vous remercier, vous-même et l'ensemble du Conseil, pour m'avoir permis de participer à l'examen du point qui a fait l'objet du débat que vous venez de terminer. Nous remercions chacun des membres d'avoir compris les difficultés économiques actuelles de mon pays et les problèmes qui se posent pour sa sécurité dans l'immédiat, de même que les incertitudes qui pèsent sur l'avenir en raison des actes d'agression commis contre mon pays. Nous avons été encouragés du fait que de nombreuses délégations sont prêtes à étudier le rapport dont le Conseil est saisi pour savoir comment aider au mieux le Botswana. Sur ces quelques paroles, je tiens encore une fois à remercier le Conseil.

La séance est levée à 12 h 30.

¹ Voir résolution 406 (1977).